



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Protection des abords du château de Vufflens : le Département des infrastructures veut classer le site**

**Le Département des infrastructures (DINF) met à l'enquête publique, du 15 décembre 2000 au 25 janvier 2001, un projet de classement du site du château de Vufflens. Ce classement a pour but de compléter la protection dont bénéficie actuellement le château en l'étendant aux abords du monument.**

Cette décision est la conséquence de l'opposition formulée le 30 mars 2000 par le DINF à un projet de transformation d'un petit rural, édifié vers 1920 à proximité du château. Le département avait alors jugé que cette transformation était de nature à porter une atteinte grave aux vues que l'on a sur le château, notamment sur son flanc sud-ouest.

Bien que, entre temps, le projet litigieux ait été retiré, le Département a estimé que la protection accordée au château par l'arrêté de classement du 17 décembre 1954 était par trop limitée et qu'elle devait être étendue à ses abords. La nécessité de protéger les abords des monuments figure d'ailleurs explicitement dans la loi vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites.

Le projet de classement prévoit la démolition du rural litigieux et confirme l'interdiction de toute nouvelle construction devant le château. Dans le bourg de La Balle, sis au nord-est du château, moins visible, les transformations restent possibles, moyennant qu'elles ne portent pas atteinte au site.

Edifié vers 1415-1430 par Henri de Colombier, maître de l'hôtel du Duc Amédée VIII, c'est-à-dire un des plus hauts personnages du duché de Savoie, le château de Vufflens, loin d'être le château d'opérette qu'on a parfois prétendu, est au contraire pour son temps une formidable machine de guerre. Il s'agit là d'une des pièces majeures du patrimoine architectural du canton de Vaud. Johann Rudolf Rahn, le père de l'histoire

de l'art en Suisse le qualifiait, en 1878, de "plus remarquable de tous les châteaux de Suisse, après Chillon". Les historiens contemporains lui reconnaissent même une importance européenne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 décembre 2000

M. Philippe Biéler, chef du DINF, 021 / 316 70 01 M. Eric Teysseire, conservateur cantonal des monuments historiques, 021 / 316 73 33